

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2017

DCM N° 17-03-30-18

Objet : Subventions en faveur de projets seniors, santé et handicap.

Rapporteur: Mme MIGAUD

Le développement des solidarités et des liens entre Messins de tous âges et de toutes conditions constitue une priorité de la Municipalité qui se traduit par la volonté d'agir transversalement pour améliorer leurs conditions de vie et la qualité de leur environnement. Les objectifs visés sont de réduire les inégalités, de protéger les groupes vulnérables et de favoriser une démarche partenariale en s'appuyant sur les compétences des habitants pour qu'ils soient acteurs de leur propre vie.

Dans cette perspective, il est proposé de répondre favorablement aux demandes des associations listées ci-après, qui présentent un intérêt public local et nécessitent d'être subventionnées pour mener à bien des projets pour les seniors, la santé et les personnes handicapées.

Projets seniors:

Il est proposé de continuer à soutenir l'Institut Mosellan pour une Retraite Active qui a pour but de favoriser l'épanouissement physique, intellectuel et social des personnes en cessation d'activités à hauteur de 3 400 €.

Projets santé :

La Ville de Metz a pour objectif de soutenir des actions qui concourent à la prévention et la promotion de la santé avec pour cadre, la Charte d'Ottawa de l'OMS et le contrat local de santé en cours d'élaboration. Il est proposé de subventionner les associations Vie Libre, Croix Bleue, Sanzal, AIDES et Donneurs de sang de l'agglomération messine, pour un montant total de 4 580 €.

Projets handicap :

Metz développe une politique d'accessibilité universelle. Dans ce cadre, la Ville accompagne les associations qui engagent des projets d'accès à tout pour tous. Il est proposé de subventionner les associations APEDA, APF et Cheval bonheur, pour un montant total de 6 950 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les demandes de subventions des associations,

VU l'avis de la Commission Cohésion Sociale du 14 mars 2017,

CONSIDERANT l'intérêt public des projets proposés par les associations en faveur des Messins dans les domaines des seniors, de la santé et du handicap,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes, pour un montant total de 14 930 € :

Seniors	Montant
Institut Mosellan pour une Retraite Active (IMRA)	3 400 €
Santé	
Club Sanzal	300 €
Croix Bleue	740 €
Vie Libre	740 €
AIDES	1 500 €
Association des donneurs de sang de l'agglomération messine	1 300 €
Handicap	
Association de Parents d'enfants Déficients Auditifs (APEDA)	1 500 €
Association des Paralysés de France (APF)	5 000 €
Cheval Bonheur	450 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à la présente et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que la faculté pour la Ville d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguee,

Agnès MIGAUD

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap

Commissions : Commission Cohésion Sociale

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24

Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ